

CR Nord 14 mars 2015

APRC - Compte-rendu de la rencontre régionale du Nord - Pas-de Calais du 14 Mars 2015.

**Présents** : Christine Bogaert, Gérard Dubus, Francis Dumortier, Jean Marie Dumortier, Christian Quintin, Daniel Pinchon, Maxime Leroy

**Excusés** : Valérie André, André Ruchot, Vincent Rambauville

### **Une démarche trop incertaine et trop lourde**

Joël est absent aujourd'hui : il semble qu'il ait pris conscience des difficultés que les foyers de Christian et de Gérard, qui se trouvent dans une situation proche de la sienne, ont rencontrées : ils ont traversées des années de lutte sans être encore parvenus à une conclusion. Il aurait également compris que l'APRC ne pourrait entreprendre en son nom ces démarches longues et incertaines. Il ne se sent sans doute pas la force de s'engager pour la reconnaissance de ses trimestres manquants.

Sa réaction, que nous comprenons parfaitement, souligne non seulement l'injustice de notre situation de retraités AMC privés de la reconnaissance élémentaire d'un droit à la retraite pour le travail accompli, mais aussi l'impact humainement destructeur de l'acharnement juridique de l'Eglise et de la Cavimac pour nous faire plier le genou. De fait nombreux sont les AMC qui ont conclu qu'il n'y avait rien à attendre de l'Eglise Catholique en termes de reconnaissance de nos droits, et qui ont préféré jeter l'éponge.

Il reste que Joël aurait grandement besoin de ses trimestres manquants pour prendre sa retraite au moment où le poids de son travail professionnel devient énormément pesant. Notre groupe a cherché comment l'aider. Francis lui a envoyé une lettre sans en avoir encore reçu de réponse. Maxime est prêt à lui fournir les contacts nécessaires pour prouver le bien-fondé de sa demande. Si Gérard et Christian (dont le cas est en partie similaire) parviennent à gagner en Cassation et à obtenir gain de cause à la suite de leur arrangement à l'amiable avec leur évêché, cela pourrait lui donner une piste relativement aisée à utiliser : ils prendront contact avec lui dès qu'ils obtiendront le résultat de leur procès...

Le cas de Joël nous a aussi rappelé la situation des conjoints des AMC et ex-religieux(es). L'engagement dans une lutte pour une retraite convenable concerne le foyer, peut-être pourrait-on envisager parfois des partages spécifiques pour nos conjoints à propos des épreuves qu'ils ont (ou ont eues) à affronter...

## **USM2 et réversion de pension – Proposition pour l'AG de l'APRC :**

Le problème des conjoints d'Anciens Ministres des Cultes nous a amenés à demander que la prochaine assemblée générale de l'APRC s'engage à nouveau pour obtenir de la part de l'Eglise:

- **Que la contribution complémentaire versée par l'Union Saint Martin pour accéder à une retraite au niveau de celle d'un Smic (dite USM2) soit considérée comme un droit personnel en proportion des années de service rendu, et non comme une assistance en fonction du revenu du couple.**
- **Que cette contribution USM2 donne droit à une réversion, similaire à celle de la pension de retraite, en faveur des conjoints après le décès des AMC ; L'APRC note qu'actuellement l'USM2 ne se prive pas de connaître les conjoints des AMC pour pouvoir se décharger sur eux de ses devoirs envers ses ressortissants, mais qu'elle s'empresse de les ignorer dès que ceux-ci se retrouvent seuls et dans le besoin.**

## **USM2 encore**

A propos de l'USM2. Pas de nouvelles à propos de la contribution de l'USM2 pour cette année. Au téléphone Francis s'est vu confirmer par la secrétaire qu'un courrier avait été envoyé aux AMC à ce sujet... Jusqu'ici personne d'entre nous n'a encore reçu quoi que ce soit... à suivre.

## **Christian et Gérard en cassation**

En principe la situation de Christian et Gérard devrait maintenant trouver sa solution en cassation - après que l'évêché ait finalement (sous la pression en particulier de leur solide groupe de soutien en « grève de denier du culte ») accepté de régler leurs trimestres manquants d'après 1979 (300 € et 1000€ réciproquement!), et après d'innombrables (7 ans !) procès et appels. **Les conclusions de la cour de cassation seront très importantes, en cas de succès elles devraient permettre de trouver des solutions à de nombreuses situations similaires** (voir plus haut : Joël).

NB : Malheureusement rien n'est jamais simple ni acquis : Christian a de nouveau été convoqué au tribunal pour avoir demandé une compensation à la suite de ces 7 années de galère (le greffier aurait oublié de l'inscrire pour Gérard). Comme à l'habitude la Cavimac a demandé le report et l'avocat représentant l'évêché a refusé de confirmer que ce dernier avait payé les cotisations des trimestres manquants.... Bref, si on peut dire, il lui faudra une comparution supplémentaire au tribunal de Douai... la saga continue.

Au terme de cette longue lutte, Christian rappelait que dès le début la proposition d'un arrangement à l'amiable avait été acceptée par la Cavimac et que c'est l'épiscopat qui l'avait refusée. Désabusé, Christian remarquait : c'est malheureux mais j'ai appris que dans l'Eglise si on n'a pas le rapport de force en sa faveur la morale est ignorée... et que si on était en rapport de force favorable on nous ressortait les prétextes de la morale et la charité pour nous débouter de nos droits !

### **Ordre religieux : Cotisations manquantes**

Il manque 13 trimestres à Christine pour qu'elle puisse prendre en compte toutes les années passées dans son ordre religieux jusqu'à son départ. Ces années se situent de 1977 à 1979. En fait, normalement, seuls les trimestres de 79 sont solvables, celles qui précèdent cette date sont automatiquement et gratuitement prises en charge par la Cavimac si les trimestres de l'année 79 le sont !

Il faudrait à Christine une équipe de soutien pour aborder les responsables actuelles de son ancien ordre et les convaincre de régler ces quelques trimestres manquants. Maxime pourrait y aider grâce à ses contacts avec les ordres religieux du diocèse.

On a aussi conseillé à Christine de consulter d'abord les services de l'APRC pour revoir son dossier de retraite et préciser ce à quoi sa demande de régularisation engagerait sa congrégation, afin de pouvoir alors élaborer une stratégie.

### **Conclusion et date de la prochaine rencontre**

Notre rencontre s'est terminée comme d'habitude, pour ceux qui l'ont pu, par un repas fraternel autour de Bernard Willems qui nous accueillait au local de la pastorale des migrants. Francis et Jean Marie se sont inscrits et nous représenteront l'AG de l'APRC les 28 et 29 mars, et nous nous retrouverons toutes et tous le :

**Samedi 23 mai 2015 à 10h00 - 95 rue de Lille - Roubaix  
(Metro Charles de Gaulle – Tram Jean Moulin)**

Rédacteur : Jean Marie Dumortier